

## **La mobilisation des États et gouvernements membres de la Francophonie**

Il est important que les représentants des États membres ou observateurs de l'OIF, lorsqu'il ne font pas usage de leur propre langue, puissent s'exprimer en français dans les enceintes internationales : le Rapport 2014 (tout comme celui de 2010) de suivi du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales confirme que lors de l'Assemblée générale des Nations unies, c'est en moyenne plus de 20 de ces États (sur 75) qui s'expriment uniquement en anglais et beaucoup d'entre eux ne distribuent pas de traduction française.

Sans volonté politique des États, le multilinguisme sur la scène internationale ne saurait progresser. De même, la concertation et la mobilisation des francophones sur ces questions sont essentielles pour faire évoluer les pratiques.

### *L'action collective des francophones*

Elle est déterminante pour un meilleur équilibre linguistique au sein des organisations. C'est pour cela que les actions menées par les **Groupes des ambassadeurs francophones** (groupes, formels ou informels, qui réunissent les représentants et délégués des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF, accrédités auprès d'un État ou d'une organisation internationale) sont essentielles.

En tant que regroupements de diplomates, ces GAF se révèlent de précieux relais pour l'action de la Francophonie, car ils sont les acteurs principaux de la mobilisation pour le multilinguisme. D'ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement, lors du XIII<sup>e</sup> Sommet



Réunion du Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles, 2014.

de la Francophonie qui s'est tenu à Montreux (Suisse) en 2010, avaient encouragé leur développement, tout en les appelant à « coopérer avec des institutions et des acteurs qui partagent les objectifs de la Francophonie. »

C'est dans cet esprit que, le 6 juillet 2011, l'OIF a organisé, avec le concours de l'Académie diplomatique internationale de Paris, une Journée de sensibilisation et de réflexion sur le rôle des GAF dans les organisations internationales, dont l'un des points portait sur l'application du multilinguisme. Comment peut agir un GAF ou un « groupe des amis du multilinguisme » auprès d'une organisation internationale ou régionale ? Les conclusions de cette journée de réflexion ont proposé plusieurs pistes d'actions possibles et appelé les GAF à :

- devenir des « forces de proposition » sur des problématiques liées au multilinguisme dans les organisations internationales (interprétation et traduction, intercompréhension entre les langues, information du public...);
- ne pas s'afficher comme simples groupes linguistiques mais devenir de véritables lieux de débat dans lesquels se construit une pensée commune qui débouchera sur des prises de positions fermes autour des valeurs de la diversité.

Sous l'impulsion donnée à Montreux, le phénomène a pris de l'ampleur et, ces quatre

dernières années, de nombreux groupes constitués d'ambassadeurs francophones accrédités auprès d'un État ou d'une organisation internationale se sont formés à travers le monde (les deux derniers ont été constitués en 2014, en Irlande et en Pologne).

Aujourd'hui, un recensement permet de comptabiliser l'existence de **43 groupes d'ambassadeurs francophones**<sup>10</sup> répartis sur les cinq continents. Le nombre des membres est variable selon les groupes mais tend à s'élargir.

Même si « l'enthousiasme » initial de certains groupes n'a pas été suivi d'effets (pas d'activités recensées depuis leur création), la plupart sont très actifs et leurs actions ont déjà produit des résultats tangibles. Par exemple, le GAF de New York joue un rôle actif dans l'adoption de la résolution sur le multilinguisme.

Si « Groupe des ambassadeurs francophones » est l'appellation la plus couramment employée (31 sur 43), on trouve également d'autres dénominations, comme par exemple : le « Conseil de la promotion de la Francophonie » au Japon, les « Groupes des amis de la Francophonie » en Hongrie et au Sénégal, le « Cercle des ambassadeurs francophones et francophiles à Pékin », en

<sup>10</sup> Recensement effectué au 30 juin 2014 par l'Observatoire de la langue française, grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères français et des unités hors-siège de l'OIF.

## Répartition des GAF

C'est en Europe que l'on relève le plus grand nombre de groupes avec 19 créations enregistrées ces dernières années. 8 sont en Europe de l'Ouest : Belgique, France (3), Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse et Irlande ; 2 en Europe de l'Est (Bulgarie et Roumanie) ; 4 en Europe centrale et orientale (2 en Autriche, 1 en Hongrie et 1 en Pologne) ; 3 autres en Europe du Sud (Croatie, Italie et Serbie) et 2 en Europe du Nord (Danemark et Lettonie).

L'Afrique compte 12 groupes : 6 en Afrique de l'Ouest (en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, au Sénégal et au Togo), 2 en Afrique centrale (en RDC et au Tchad), 2 en Afrique de l'Est (en Éthiopie et en Tanzanie), 1 en Égypte et 1 dernier groupe au Maroc.

Sur le continent américain, 7 groupes existent : 2 en Amérique centrale (au Costa Rica et au Guatemala), 4 en Amérique du Nord (Montréal, New York, Ottawa et Washington) et 1 au Brésil.

En Asie, on compte 4 groupes : 2 en Asie de l'Est (en Chine et au Japon) et 2 en Asie du Sud-Est (en Thaïlande et au Vietnam).

Enfin il existe un GAF en République dominicaine.

Chine, ou bien des « Groupes des ambassades, délégations et institutions francophones » en Roumanie, en Pologne et au Vietnam.

On distingue **deux catégories de groupes d'ambassadeurs francophones** selon l'accréditation de leurs membres :

1) les GAF dont les membres sont accrédités auprès d'une organisation internationale. Ils sont au nombre de 8 : à l'UE, à l'UNESCO, aux Nations unies à New York, Vienne et Genève, à l'OSCE, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, à l'Union africaine, et à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique ;

2) les GAF dont les membres sont accrédités auprès d'un État (35 groupes).

Les premiers ont tous décidé de consacrer un volet de leurs échanges aux questions relatives aux règles du multilinguisme et ils s'efforcent de contribuer de manière active à l'usage de la langue française dans les organisations internationales auprès desquelles ils se trouvent. Mais leurs réunions sont essentiellement l'occasion de s'informer et, si possible, de se concerter sur les points portés à l'ordre du jour des organisations.

Les seconds inscrivent plutôt leurs activités dans le calendrier national ou régional et ont souvent un caractère plus culturel que politique.

Mais, pour tous, les actions mises en place visent à mettre en évidence la diversité de la Francophonie et à valoriser l'espace culturel, économique et politique francophone, car l'objectif majeur demeure la promotion des valeurs et des principes de la Francophonie.

### *L'action individuelle des États*

Elle est également essentielle et parfois décisive pour faire évoluer les pratiques.

À la SADC par exemple, sous la présidence de la République démocratique du Congo (août 2009 à août 2010), la quantité de documents traduits en français a connu une augmentation significative.

La Grèce s'est quant à elle démarquée de ses prédécesseurs (Irlande, Danemark, Chypre) dans le cadre de la présidence de l'Union européenne en choisissant de s'exprimer en grec tout en fournissant une interprétation vers l'anglais et le français. Et ce, même si la plupart des ministres grecs parlent parfaitement l'anglais, le français ou l'allemand (et parfois les trois).

En France, la circulaire Ayrault<sup>11</sup> d'avril 2012, relative à l'emploi de la langue française, rappelle aux agents de l'État l'importance de s'exprimer en français dès lors qu'une interprétation est assurée. Il est précisé que si tel n'était pas le cas, la possibilité de s'exprimer dans la langue maternelle de l'interlocuteur était encouragée dans un souci de diversité linguistique. La circulaire souligne à quel point le choix de la langue de communication peut affecter la capacité à exprimer et à défendre efficacement ses points de vue et ses intérêts.

Mais l'exemple le plus significatif revient au rôle qu'Haïti a joué pour introduire le français à la Communauté caribéenne (CARICOM). En effet, sous l'impulsion de ce pays, le 24<sup>e</sup> sommet de la CARICOM, en février 2013, a entériné l'adoption du français

11 Du nom du Premier ministre français de l'époque.

comme langue officielle de l'Organisation, aux côtés de l'anglais. C'est le résultat d'un long plaidoyer entamé par les autorités haïtiennes depuis l'adhésion de ce pays en juillet 2012. En effet, l'anglais était la seule langue officielle, alors même que plus de 55 % des membres de la CARICOM sont francophones ou créolophones. Les Haïtiens représentant à eux seuls plus de 50 % du poids démographique de la CARICOM, l'enjeu de la langue est important aussi bien pour la conduite des négociations que dans le processus d'intégration.

Cependant, à ce jour, la mise en œuvre de la décision arrêtée par les chefs d'États et de gouvernements n'est pas encore effective, faute de moyens financiers. L'OIF, par l'intermédiaire du secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a fait savoir qu'elle était disposée à accompagner l'Organisation dans la mise en place effective des mesures de renforcement du multilinguisme, notamment la création d'un service dédié à la traduction et à l'interprétation. Il faudra bien sûr qu'entre temps les États membres de la CARICOM acceptent de modifier le traité fondateur pour valider définitivement le statut officiel du français.

Enfin, la Tanzanie et le Burundi militent, depuis 2011, en faveur de l'adoption du français (et du swahili) comme langues officielles de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à côté de l'anglais. L'Organisation regroupe en effet cinq pays (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) dont deux membres de l'OIF, et la République démocratique du Congo, également francophone, a postulé pour un statut d'observateur.

### **Du côté des organisations**

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté par consensus, le 24 juillet 2013, une **nouvelle résolution sur le multilinguisme** (A/67/L.74). Gage d'une réelle égalité entre les États membres, le multilinguisme est une nouvelle fois consacré comme un principe fondamental pour la réalisation des objectifs de l'ONU.

Examinée tous les deux ans, cette résolution vise à renforcer la mise en œuvre effective du multilinguisme et met en lumière les principaux défis rencontrés dans ce cadre. Elle se réfère aux multiples activités et initiatives engagées par les Nations unies, au

siège de l'Organisation comme sur le terrain.

La résolution 2013, dont les négociations ont été facilitées par la Mission permanente du Sénégal, dont l'ambassadeur est également coordonnateur pour le multilinguisme au sein du Groupe des ambassadeurs francophones, se présente comme un texte renforcé, tant sur le plan de sa structure que de sa substance. Bien que porté par le GAF, le projet de résolution a bénéficié pour la première fois, lors des négociations, d'un fort engagement des pays hispanophones et lusophones.

La résolution souligne la responsabilité du secrétariat en matière d'intégration du multilinguisme dans ses activités. Elle demande par ailleurs au Secrétaire général de continuer à développer un réseau de référents appelés à aider le coordonnateur pour le multilinguisme à appliquer de manière efficace et systématique les résolutions pertinentes dans l'ensemble du Secrétariat.

En février 2010, l'ONU a lancé les Journées des langues officielles des Nations unies, une nouvelle initiative pour promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle ainsi que l'usage à parité de l'anglais, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol, du français et du russe. Le département de l'information publique des Nations unies a ainsi proclamé le 20 mars « La Journée de la langue française à l'ONU ».

Le corps commun d'inspection (CCI), organe subsidiaire permanent de l'Assemblée générale des Nations unies, a publié en 2011 un rapport sur la situation du multilinguisme. L'étude couvre 25 organismes des Nations unies ainsi que d'autres organisations internationales permettant ainsi de tirer profit d'autres expériences et bonnes pratiques. Elle contient quinze recommandations visant au renforcement du multilinguisme dans le système des Nations unies et un certain nombre de suggestions que les organisations sont encouragées à prendre en considération. Parmi les recommandations, on trouve la question de la prise en compte budgétaire des moyens nécessaires à la mise en œuvre effective des règles du multilinguisme ou l'élaboration de plans d'actions stratégiques dans le domaine des services linguistiques.

À la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA), le Secrétaire exécutif, le lusophone Carlos Lopes, a signé une circulaire en date du 1<sup>er</sup> février 2013,